

Le conseil municipal, dans sa séance du 25 mars dernier, a décidé, à l'unanimité, de prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/03/2010, avec pour objectifs :

- - De poursuivre le développement de l'urbanisation du village dans le temps afin d'assurer une continuité de fonctionnement des écoles et des services.
 - De permettre la réalisation d'une opération d'aménagement à destination résidentielle entre la ruelle aux Loups et l'école maternelle en étendant la zone prévue sur les zones Nj à l'arrière afin d'assurer une densification plus appropriée au milieu urbain tout en respectant les liens de voisinages.
 - De créer une zone 1AU avec une réglementation spécifique pour permettre un aménagement respectueux de l'environnement (gestion des eaux pluviales, économie d'énergie, voirie partagée...) et une possible variété de typologie de constructions assurant le parcours résidentiel sur la commune (par ex : primo accédants, familles, séniors).
- Un registre est ouvert pour recueillir les observations du public aux heures et jours d'ouvertures de la mairie ainsi que les observations reçues par courrier et par mail via l'adresse de contact de la mairie.